

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH (74 Haute-Savoie)

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°2024-0015 en date du 08 mars 2024, une enquête publique est prescrite dans la commune de SAINT-GINGOLPH (74500) pendant 31 jours, du mardi 02 avril 2024 (8 H) au vendredi 03 mai 2024 (13 H) inclus, sur le dossier par lequel le président de la société CHB, dont le siège social est établi au 5 Route Nationale 74500 SAINT-GINGOLPH, sollicite au titre des installations classées, une demande d'autorisation d'exploiter la carrière de SAINT-GINGOLPH au lieu-dit « Sous Blanchard» 5 Rue Nationale située sur le territoire de la commune de 74500 SAINT-GINGOLPH; dossier qui a fait l'objet d'une enquête publique du 23 octobre 2023 au 22 novembre 2023, enquête prolongée jusqu'au 30 novembre 2023, et pour lequel le Préfet de la Haute-Savoie a décidé de procéder à une nouvelle mise à l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale.

Le projet, au titre de la réglementation relative aux installations classées, est soumis à une évaluation environnementale conformément à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

Le silence gardé par le préfet à l'issue des délais prévus par l'article R. 181-41 du code de l'environnement pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale vaut décision implicite de rejet. Toute information pourra être demandée à Monsieur le président de la société CHB, exploitant.

ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'INSTALLATION

Numéro de rubrique de la nomenclature	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques	Régime du projet	R
2510-1	Carrières (exploitation de). 1. Exploitation de carrières, à l'exception de celles visées au 5 et 6	Gisement: 9 900 000 t Production moyenne: 300 000 t/an Production maximale: 400 000 t/an Remblaiement: 4 000 000 m³ Volume maximal: Phase 1 à 5 655 000 m³/an Phase 6: 755 000 m³/an	Α*	3 kms
2515-1.b	1. Installations de broyage, concassage, criblage, etc., mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2. La puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation, étant : b) Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 Kw	Puissance maximale : 1 800 kW	E*	-
2517.2	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques. 2. Supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m²		D	_

^{*:} AS (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique), A (Autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête publique ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels

d'ouverture au public de la mairie de SAINT-GINGOLPH 3 rue de la Puyaz 74500 SAINT-GINGOLPH, à savoir :

Lundi de 9 H à 12 H

 $'=I_{-}\chi_{n}$

- Ieudi de 15 H à 18 H
- Vendredi de 9 H à 12 H

Un dossier version papier sera tenu à disposition du public en mairie de Saint-Gingolph, ainsi qu'un accès gratuit au dossier numérique sur un poste informatique en mairie de Saint-Gingolph.

L'accès à la mairie, la consultation du dossier et du registre d'enquête du public se fait dans le respect des règles fixées par le maire de SAINT-GINGOLPH.

Au moins un des membres de la commission d'enquête composée de Monsieur André BARBET, commissaire enquêteur (président de la commission d'enquête), de Monsieur Philippe JACQUEMIN, commissaire enquêteur (membre titulaire), de Monsieur Jean-Louis PRESSE, commissaire enquêteur (membre titulaire) et de Monsieur Philippe NIVELLE, commissaire enquêteur (membre suppléant) se tiendra à la mairie de SAINT-GINGOLPH sise 3 Rue de la Puyaz 74500 SAINT-GINGOLPH, les:

- Jeudi 04 avril 2024 de 14 H à 17 H
- Vendredi 12 avril 2024 de 16 H à 19 H
- Samedi 20 avril 2024 de 10 h à 13 H
- Mercredi 24 avril 2024 de 10 H à 13 H
- vendredi 03 mai 2024 de 10 H à 13 H

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Haute-Savoie à l'adresse suivante :

https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2024

Toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le vendredi 03 mai 2024 à 13 H :

- à la mairie de SAINT-GINGOLPH 74500
- au pôle administratif des installations classées, PAIC 3 Rue Paul Guiton, 74000 ANNECY
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr

Seules les observations formulées entre le mardi 02 avril 2024 (8H) et le vendredi 03 mai 2024 (13 H) seront prises en compte par la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de SAINT-GINGOLPH (74) et au pôle administratif des installations classées et publiées sur le site des services de l'Etat en Haute-Savoie :

https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2024